



## **RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY**

### **Examen d'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe Session 2025**

#### **Propos introductifs :**

Le rapport de la Présidente du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'examen d'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les examens.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de cet examen, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

## **I – PRESENTATION**

---

En 2025, le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes a organisé l'examen d'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe, objet de ce rapport, pour le compte de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet examen a été également organisé par les CDG des Hautes-Alpes, du Var, et du Vaucluse.

L'élaboration des sujets de l'épreuve écrite a été commune aux 4 centres de gestion de la région.

Cette initiative a pour objectif d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats mais également l'harmonisation de la sélection des futurs adjoint administratifs principaux de 2eme classe.

L'organisation de cet examen est prévue tous les deux ans en alternance avec celle du concours d'adjoint administratif principal de 2eme classe.

### **A. Du cadre d'emplois :**

Le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, classé en catégorie C de la filière administrative, comprend les grades d :

- Adjoint administratif territorial,
- Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,
- Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

Les adjoints administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Ils peuvent être chargés d'effectuer divers travaux de bureautique et être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication.

Ils peuvent être chargés d'effectuer des enquêtes administratives et d'établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers.

Ils peuvent être chargés de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et de percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers.

Lorsqu'ils relèvent des grades d'avancement, les adjoints administratifs territoriaux assurent plus particulièrement les fonctions d'accueil et les travaux de guichet, la correspondance administrative et les travaux de comptabilité.

Ils peuvent :

- participer à la mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif.
- être chargés de la constitution, de la mise à jour et de l'exploitation de la documentation ainsi que de travaux d'ordre.
- centraliser les redevances exigibles des usagers et en assurer eux-mêmes la perception.
- être chargés d'assurer la bonne utilisation des matériels de télécommunication.
- être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.
- se voir confier la coordination de l'activité d'adjoints administratifs territoriaux du premier grade.

### **B. Des conditions d'accès à l'examen :**

Peuvent être nommés au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe après réussite à l'examen professionnel par voie d'avancement de grade avec épreuves :

- Les adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.
- Les candidats pouvaient subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (Art.16 du décret n°2013-593).
- Enfin, les candidats devaient justifier être en activité le jour de la clôture des inscriptions (Article 8 - alinéa 2 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).

### **C. De la période d'inscription et nombre d'inscrits**

La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription :	mardi 22 octobre 2024
Fin de la période de préinscription :	mercredi 27 novembre 2024
Date limite de validation des dossiers de préinscription :	jeudi 05 décembre 2024

Le nombre d'inscrits était de 133 candidats.

## **II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR**

---

Le nombre total de candidats admis à concourir, était de 106.

Genre	Nbre d'admis à concourir
Femme	91
Homme	15

Tranche d'âges	Nbre d'admis à concourir
20 à 29 ans	13
30 à 39 ans	38
40 à 49 ans	30
50 ans et plus	25

- 100% des candidats provenaient de la Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur

Niveau de diplôme *	Nbre d'admis à concourir
Aucun diplôme	4
Niveau 3 (BEP, CAP...)	22
Niveau 4 (BAC)	29
Niveau 5 (bac +2)	29
Niveau 6 (licence)	14
Niveau 7 (master)	8

► 75.50 % des candidats ont un niveau de diplôme supérieur à celui requis pour le concours (niveau 3) qui représente ici 20.75 %.

Mode de préparation *	Nbre d'admis à concourir
Préparation personnelle	73
CNFPT	18
Autre	14
Interne à la collectivité	1

\* selon déclarations des candidats

L'examen professionnel d'avancement de grade d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe comporte deux épreuves obligatoires : une épreuve écrite et une épreuve orale d'admission.

## II- L'ÉPREUVE ÉCRITE

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute absence ou note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

### A- Nature de l'épreuve :

Cet examen comporte l'épreuve écrite suivante :

**Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents**

**(durée : une heure trente ; coefficient 2).**

### B- Participation et résultats à l'épreuve :

L'épreuve écrite s'est déroulée le Jeudi 13 mars 2025 (date nationale) au Centre Expos Congrès de Mandelieu La Napoule.

Epreuve écrite de l'examen d'adjoint administratif principal de 2eme classe - Session 2025	Nombre de candidats
Admis à concourir	106
Présents à l'épreuve écrite	85
Absentéisme %	19.80
Moyenne de l'épreuve / 20 points *	9.39
Nombre de notes éliminatoires (< à 5 / 20 points)	8
Nombre de candidats avec note $\geq$ à 5 / 20 et < à 10/20 points	38
Nombre de candidats avec note $\geq$ à 10/20 points	39

\* y compris notes éliminatoires

- ▶ 45.90 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 points.
- ▶ 9.40 % des candidats présents ont été éliminés.

### **C- Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite :**

Les correcteurs de cette épreuve ont constaté :

- Des difficultés à traiter les documents de façon analytique, démontrant un manque d'esprit de synthèse et à produire des tableaux complets avec des erreurs de calculs dans la majorité des cas,
- Des réponses qui sont incomplètes, parfois hors sujet, partiellement traitées ou mal interprétées,
- De nombreuses copies à expression écrite fragile.

Les meilleurs candidats se sont différenciés :

- en montrant une bonne capacité de compréhension des documents avec une mise en exergue des informations essentielles,
- en présentant des réponses structurées et de réelles compétences rédactionnelles, claires et construites.

Conseil :

Les candidats doivent s'entraîner à l'aide des annales pour se familiariser avec les attendus de l'épreuve, notamment lorsque des calculs et tableaux sont demandés.

## **III - L'EPREUVE ORALE**

---

Seuls les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5/20 points à l'épreuve écrite ont été convoqués à l'épreuve orale.

### **A- Nature de l'épreuve orale :**

**Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve**

**(durée : quinze minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).**

## **B- Participation et résultats de l'épreuve orale**

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du Lundi 19 mai au Jeudi 05 au Lundi 26 mai 2025 dans les locaux du Centre de Gestion.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, en jury plénier.

Epreuve orale de l'examen d'adjoint administratif principal de 2eme classe - Session 2025	Nombre de candidats
Convoqués à l'oral	77
Présents à l'oral	73
Absentéisme %	5.19
Moyenne de l'épreuve orale / 20 points	12.01
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve orale (< à 5 / 20 points)	2
Nombre de candidats avec note < à 10/20	24
Nombre de candidats avec note ≥ à 10/20	49

- ▶ 67.12 % des candidats présents à l'épreuve orale ont obtenu une note à cette épreuve supérieure ou égale à 10/20 points
- ▶ 2.74 % des candidats ont obtenu une note éliminatoire à l'oral.
- ▶ Les notes à cette épreuve se sont échelonnées de 4.5 à 20/20 points.

## **C- Evaluation des membres du jury concernant l'épreuve orale**

Le jury a constaté que la majorité des candidats se sont bien préparés à la présentation de leur exposé, majoritairement claire et structurée.

Il rappelle aux candidats de bien se préparer à la connaissance de l'environnement territorial dans lequel ils travaillent et peuvent être amenés à évoluer.

## **IV - L'ADMISSION**

---

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 points. A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen.

Le jury s'est réuni le Lundi 26 mai 2025 et a déclaré 49 candidats admis.

Examen d'adjoint administratif principal de 2eme classe - Session 2025	Nombre de candidats
Présents à l'oral	73
Nombre de candidats avec une moyenne des épreuves < à 10/20 points	22
Nombre de candidats avec une moyenne des épreuves ≥ à 10/20 points	49
Seuil d'admission / 20 points	10
Nombre d'admis	49

A l'issue de cette dernière phase de l'examen, 67.12 % des candidats présents à l'admission ont été déclarés admis à l'examen.

Ci-après, quelques données statistiques sur les 49 candidats lauréats de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2eme classe - Session 2025 :

Genre des lauréats	Total
Femme	44
Homme	5

Tranche d'âge des lauréats	Total
20 à 29 ans	4
30 à 39 ans	25
40 à 49 ans	10
50 ans et plus	10

Niveau de diplôme des lauréats *	Total
Aucun diplôme	1
Niveau 3 (BEP, CAP...)	4
Niveau 4 (BAC)	10
Niveau 5 (bac +2)	18
Niveau 6 (licence)	9
Niveau 7 (master)	7

- ▶ 44 candidats / 49 (soit 89.80 %) déclarent détenir un diplôme supérieur à celui requis concours d'adjoint administratif (Niveau 3).

Mode de préparation des lauréats*	Total
Préparation personnelle	39
CNFPT	8
Autre	2

- ▶ Une majorité pour 79.6 % de préparation personnelle

\* selon déclarations des candidats

## CONCLUSION :

Le jury félicite tous les lauréats de l'examen d'adjoint administratif principal de 2eme classe de la session 2025 et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

La Présidente du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le ....22/07/2025..... Madame Florence SIMON, Présidente du jury, Maire de Pégomas

Signature :

 Florence SIMON  
Maire de Pégomas